

du conseil communautaire 2022/01 du jeudi 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Mise à la réforme et cession des biens mobiliers de la flotte roulante et non roulante appartenant à l'Agglo Pays d'Issoire

Date de convocation : 11 février 2022

Date d'affichage du compte-rendu : 23 février 2022

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : THERME Jacques

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 91

- Titulaires : 89

- Suppléants : 2

Absents ayant donné pouvoir : 20

Absents excusés : 10

Votants : 111

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

ALIZERT Nicolas
PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine

CHABRILLAT Frédéric

CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie

COSTE Yves
COSTON David
COSTON Marie
COUDUN Valérie
CREGUT François

MALLET Philippe (S)
DENAIVES Catherine

DESIGNES Jean

DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise

GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile

GONTHIER Emmanuel
GOYON Guy
GREGOIRE Nathalie
GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis
LENEGRE Jean-Louis
LEROY Véronique
LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MARTINS Sandra
MASSARDIER Marie-Laure

MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique
NICOLLET Michel

PAGESSE Pierre
PELISSIER Patrick

PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra
PILLON Stéphane

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed

ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre

SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine
SUTY Lionel
TEZENAS Olivier

THERME Jacques
THEVENET Emilie

TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie

VALLON Sébastien
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (2) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; DABERT Jean-Claude (MALLET Philippe) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (20) ALBARET Christophe à NICOLLET Michel ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARDY André à COSTON David ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrick à PETEILH Sandra ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; CHABAUD Christelle à COUDUN Valérie ; CHALLET Vincent à GUILLAUME Julien ; CORREIA Emmanuel à ZANIN Nathalie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON Marie ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à LIVET Bertrand ; LE MARREC Laurys à FERREIRA Fernando ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia à ARNAULT Lionel ; PELLEGRINELLI Christophe à BARRAUD Bertrand ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ; WALTER Christian à MONTMORY Dominique ;

ABSENTS EXCUSES : (10) BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; CROZE Yves-Serge ; FRADIN Guy ; JEANMOUGIN Isabelle ; LLONG Lucie ; MEALLET Roger-Jean ; ROCHETTE Christophe ; THALAUD François ; TRILLEAUD Eric ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

L'Agglo Pays d'Issoire est propriétaire d'un parc de biens mobiliers (véhicules, matériels, ...) mis à disposition des agents des différentes directions dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

Aujourd'hui, certains de ces biens hérités des anciennes structures sont soit :

- hors d'usage, de par leur état vétuste et suite à leur diagnostic technique, le coût de leur remise en état serait trop onéreux ;
- non utilisés, de par leur inadaptation aux besoins des services ;
- non économiquement réparables après expertise.

Suite à ce constat, l'Agglo Pays d'Issoire souhaite la mise à la réforme de certains de ces biens mobiliers afin d'optimiser la gestion de sa flotte roulante et non roulante.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil communautaire la mise à la réforme des biens mobiliers de la flotte roulante et non roulante suivants :

Désignation du bien mobilier	Numéro d'immobilisation	Numéro d'immatriculation	Nombre de kilomètres	Année de mise en service	Motifs / Destination
CAMION RENAULT BI-BENNE (ex SIVOM PAYS CHAMPEIX)	SPC1-2012 69200	CB-833-CS	267 500	1992	NON-EMPLOI / CESSION
2 BENNES de 30M ³ (ex SICTOM)	AC0719-2/2009	/	/	/	NON-EMPLOI / CESSION
PEUGEOT EXPERT FRIGO	/	AH-364-WP	225 000	2009	VHU (véhicule hors d'usage) / DESTRUCTION
RENAULT MEGANE	PEC 6-2014	AH-411-BH	181 000	2008	VHU (véhicule hors d'usage) / DESTRUCTION
RENAULT ZOE électrique	/	EW-220-AZ	32 800	2018	VEHICULE ACCIDENTE NON ECONOMIQUEMENT REPARABLE

La société PIC RECUPERATION située à Langeac (43300) a fait part de son intérêt pour l'acquisition des deux bennes de 30 m³ répertoriées ci-dessus et propose un prix d'achat d'un montant de 5 000,00 € pour les deux. Le bien désigné « Camion Renault bi-benne », immatriculé CB-833-CS, est susceptible d'emploi ou de réemploi compte tenu de son état et sera cédé à l'acquéreur en offrant le meilleur prix suite à l'offre de cession.

Le bien désigné « Renault Zoé électrique » immatriculé EW-220-AZ, a été accidenté le 18 décembre 2021 et expertisé en date du 11 janvier 2022. Le rapport de l'expert conclu que le véhicule est économiquement non réparable et conseille de le céder à la compagnie d'assurance. En effet, la valeur du véhicule avant sinistre est estimée à 13 500,00€ alors que le montant des réparations est estimé à 13 919.11 €.

Un procès-verbal constatant la sortie des biens ci-avant énumérés du patrimoine de l'Agglo Pays d'Issoire sera effectué.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement et du développement durable ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire est propriétaire d'un parc de biens mobiliers (véhicules, matériels, ...) mis à disposition des agents des différentes directions dans le cadre de l'exercice de leurs missions ;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, certains de ces biens hérités des anciennes structures sont soit hors d'usage soit non utilisés ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 111

- Pour : 111
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De constater la mise à la réforme des biens mobiliers de la flotte roulante et non roulante de l'Agglo Pays d'Issoire tels qu'exposés dans le tableau ci-dessus ;
- De constater que le bien désigné « Peugeot Expert Frigo », immatriculé AH-364-WP, n'est pas susceptible d'emploi ou de réemploi compte tenu de son état et d'en approuver sa destruction ;
- De constater que le bien désigné « Renault Mégane », immatriculé AH-364-WP, n'est pas susceptible d'emploi ou de réemploi compte tenu de son état et d'en approuver sa destruction ;
- De constater que le bien désigné « Camion Renault bi-benne », immatriculé CB-833-CS, est susceptible d'emploi ou de réemploi compte tenu de son état et d'en approuver sa cession à l'acquéreur en offrant le meilleur prix suite à l'offre de cession ;
- De constater que le bien désigné « Renault Zoé électrique » immatriculé EW-220-AZ, n'est économiquement pas réparable compte tenu de son état et d'en approuver sa cession à la compagnie d'assurance ;
- De constater que le bien désigné « deux bennes de 30 m³ », sont susceptibles d'emploi ou de réemploi compte tenu de leur état et d'autoriser Monsieur le Président à vendre les deux bennes pour un prix total de 5 000,00 € à la société PIC RECUPERATION située à Langeac (43300) ;
- De constater la désaffectation de ces biens du domaine public et en autoriser la cession ou destruction ;

**Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2022/01 du jeudi 17 février 2022**

- De dresser le procès-verbal constatant la sortie des biens ci-avant énumérés du patrimoine de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signataires

Pour copie conforme

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/02/2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 21/02/2022